



**PLAN NATIONAL POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**NATIONALER PLAN FÜR EINE NACHHALTIGE ENTWICKLUNG**

---

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG





# TABLE DES MATIÈRES / INHALT

## TABLE DES MATIERES / INHALT

PRÉFACE VORWORT	4 5
<b>PILIER I / PFEILER I</b> LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES DER SCHUTZ DER UMWELT UND DER NATÜRLICHEN RESSOURCEN	6
<b>PILIER II / PFEILER II</b> L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE DIE WIRTSCHAFTLICHE EFFIZIENZ	10
Domaine d'action: industrie et artisanat <i>Handlungsebene Industrie und Handwerk</i>	12
Domaine d'action: agriculture <i>Handlungsebene Landwirtschaft</i>	14
Domaine d'action: énergie <i>Handlungsebene Energie</i>	16
Domaine d'action: transport <i>Handlungsebene Transport</i>	18
<b>PILIER III / PFEILER III</b> LA SOLIDARITÉ SOCIALE DIE GESELLSCHAFTLICHE SOLIDARITÄT	20
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DIE INTERNATIONALE SOLIDARITÄT	22
LA MISE EN ŒUVRE ET LE CONTRÔLE DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DIE UMSETZUNG UND ERFOLGSKONTROLLE DER NACHHALTIGKEITSPOLITIK	23

# Préface

Le Luxembourg s'est engagé en 1992 à Rio, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à concevoir et mettre en œuvre une politique visant à favoriser le développement durable au niveau national et à l'échelle de la planète.

Il s'agit de créer une synergie nouvelle entre le développement socio-économique et la protection de l'environnement afin de répondre aux besoins des générations actuelles, sans compromettre les chances des générations à venir.

En d'autres termes, il s'agit de s'assurer que nos descendants disposent d'un environnement aussi propice à la vie et aussi varié que nous. La règle pourrait se résumer de la manière suivante.

*"Quitte ta place en la laissant  
comme tu désirerais la trouver".*

Le développement durable, c'est l'assurance que nos enfants et tous les enfants du monde auront un avenir.

Les limites naturelles de la Terre font qu'il n'existe aucune alternative au développement durable. Il vaut mieux se préparer à temps et en toute conscience à cette tâche exigeante et ne pas attendre que la destruction insidieuse des ressources naturelles ou les crises sociales et économiques nous y obligent.

*Le Plan National pour un Développement Durable* adopté par le Conseil de Gouvernement en avril 1999 a pour objectif de préparer le Luxembourg à ce défi en mettant en synergie les trois forces motrices du développement durable: l'efficacité économique, la solidarité sociale et la protection de l'environnement.

Il est certain que le passage au développement durable est une tâche qui impliquera plusieurs générations; elle ne saurait être résolue à court terme ni imposée par l'Etat. Si l'Etat doit, dans le cadre de ses compétences, assumer un rôle précurseur, il ne peut agir seul en matière de développement durable. Il n'atteindra ses objectifs qu'avec la participation active de tous les secteurs et acteurs de la société.



**C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous associer, chers citoyens, à ce véritable projet de société qu'est le développement durable. Cette brochure a pour but de vous faire connaître les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre si nous voulons inscrire notre pays sur la voie de la durabilité.**

**Aussi nous vous invitons à formuler, moyennant le bulletin de réponse, vos observations sur le *Plan National pour un Développement Durable* et à les communiquer au Ministère de l'Environnement pour le 30 juillet 2000. Elles pourront ainsi être intégrées dans le débat sur le développement durable prévu à la Chambre des Députés en automne 2000.**

Nous vous souhaitons bonne lecture et nous espérons que chacun, de son côté et avec les moyens qu'il a à sa disposition, deviendra un agent du développement durable en vue de la civilisation de l'harmonie que nous voulons réaliser pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Ministre  
de l'Environnement  
Charles Goerens

Le Secrétaire d'Etat  
à l'Environnement  
Eugène Berger

# Vorwort

Luxemburg hat sich 1992 in Rio bei der Konferenz der Vereinten Nationen für Umwelt und Entwicklung dazu verpflichtet, sowohl national als auch international Strategien für eine nachhaltige Entwicklung zu entwerfen und in die Praxis umzusetzen.

Das Konzept der nachhaltigen Entwicklung steht für ein neues, harmonisches Zusammenwirken von wirtschaftlicher und gesellschaftlicher Entwicklung mit dem Schutz der natürlichen Ressourcen und der Umwelt. Es soll allen heute lebenden Menschen erlauben ihre Bedürfnisse zu befriedigen, ohne die Lebenschancen kommender Generationen zu beeinträchtigen.

In anderen Worten geht es darum, dass unsere Nachfahren eine ebenso lebensunterstützende und reichhaltige Umwelt vorfinden sollen, wie wir. Die entsprechende Regel wäre:

**“Verlasse Deinen Platz so,  
wie Du wünschst, dass Du ihn antriffst”.**

Eine nachhaltige Entwicklung sichert die Zukunft unserer Kinder und der Kinder weltweit.

Infolge der natürlichen Grenzen des Planeten Erde besteht langfristig keine Alternative zu einer nachhaltigen Entwicklung. Wir sind gut beraten, uns freiwillig und bewusst auf diese anspruchsvolle Aufgabe vorzubereiten und nicht abzuwarten bis die schleichende Zerstörung natürlicher Ressourcen oder gesellschaftliche und wirtschaftliche Krisen uns dazu zwingen.

Der Nationale Plan für eine Nachhaltige Entwicklung der am 30. April 1999 von der Regierung angenommen wurde, hat zum Ziel, Luxemburg auf diese Herausforderung vorzubereiten indem wir die Synergien der drei Triebkräfte einer nachhaltigen Entwicklung nutzen: wirtschaftliche Effizienz, gesellschaftliche Solidarität und Umweltschutz.

Bei dem einzuleitenden Wandel zu einer nachhaltigen Entwicklung geht es um eine Generationenaufgabe, die nicht kurzfristig gelöst oder vom Staat verordnet werden kann. Der Staat soll, im Rahmen seiner Kompetenzen, eine Vorreiterrolle übernehmen. Er kann aber nicht allein tätig sein, denn ohne die Kräfte der Basis lässt sich wenig bewegen.

**Darum, liebe Mitbürgerinnen und Mitbürger, möchten wir Sie an dem Gesellschaftsprojekt “Nachhaltige Entwicklung” beteiligen. Diese Brochüre soll Ihnen die zu erreichenden Ziele und die erforderlichen Massnahmen auf dem Weg zu einem sich nachhaltig entwickelnden Luxemburg aufzeigen.**

**Wir fragen Sie anhand des beigefügten Antwortformulars um Ihre Meinung zum Nationalen Plan für eine Nachhaltige Entwicklung. Wir bitten Sie, Ihre Anmerkungen bis zum 30. Juli ans Umweltministerium zu schicken. Diese können dann in die für Herbst 2000 in der Abgeordnetenkammer geplante Debatte über Nachhaltigkeit einfließen .**

Wir wünschen Ihnen eine angenehme Lektüre und hoffen, dass jeder einzelne von Ihnen zu einem Agent der nachhaltigen Entwicklung wird, um so eine harmonische Zivilisation zu schaffen, wie wir sie für das 21. Jahrhundert verwirklichen möchten.

Charles Goerens  
Umweltminister



Eugène Berger  
Staatssekretär  
im Umweltministerium



# PILIER I

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## ET DES RESSOURCES NATURELLES

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Nous ne devons pas nous demander combien de nature intacte nous pouvons encore nous offrir, mais bien au contraire combien de nature intacte nous sommes obligés de préserver en vue de garantir la diversité et la productivité du milieu naturel pour les générations futures.

De fortes pressions pèsent actuellement sur l'environnement et risquent de rompre l'équilibre naturel:

- le taux d'extinction et le degré de menace des espèces indigènes sont particulièrement élevés; plus de la moitié des espèces de la faune indigène et 44% des plantes supérieures sont considérées comme menacées
- l'état sanitaire des forêts luxembourgeoises reste préoccupant avec, en 1998, une part d'arbres d'environ 40% pouvant être considérés comme sains
- depuis 1950 jusqu'à 1990, c'est-à-dire sur une période de 40 ans, environ 20.000 ha ont été urbanisés, ce qui équivaut à 500 ha par an ou près de 14 mètres carrés par habitant et par an

- 33% des tronçons de cours d'eau analysés sont, en 1999, faiblement ou modérément, 4% fortement ou excessivement pollués en ce qui concerne leur qualité biochimique
- les émissions nationales de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), principal gaz à effet de serre, qui avoisinent les 20 tonnes par tête d'habitant, sont très éloignées encore des niveaux compatibles avec un climat stable (moins de 2 tonnes de dioxyde de carbone par habitant).

**Le renversement de ces tendances est un objectif central pour le Gouvernement luxembourgeois dans sa politique vers un développement durable et pour y faire face, il poursuivra les six scénarios suivants.**

## 1. Le scénario "biodiversité": créer un réseau national "Biodiversité"

Le réseau national "biodiversité", qui couvrira à terme environ 15% du territoire national, sera constitué de deux types de zones à interconnecter progressivement:

- **les zones protégées d'intérêt national**, ceci dans le but de constituer des réserves de la diversité biologique à l'échelle de notre pays
- **les zones protégées d'intérêt international** dans le but de contribuer à la préservation de la diversité biologique à l'échelle européenne et mondiale.

Ce réseau n'a pas vocation à créer des sanctuaires de la nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite, les activités humaines y pratiquées doivent cependant demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des zones désignées.



## 2. Le scénario "forêt": conserver la forêt luxembourgeoise dans un état proche de la nature

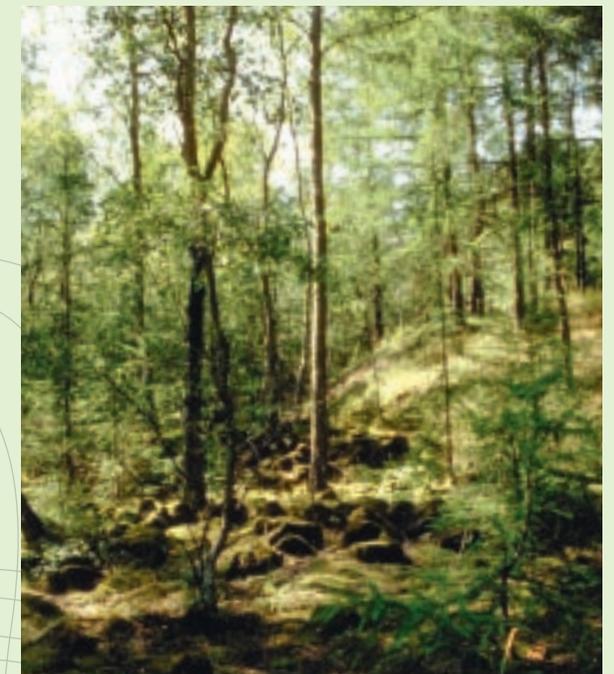
La forêt soumise au régime forestier sera dorénavant gérée selon les principes d'une sylviculture proche de la nature:

- régénération naturelle des peuplements
- mélange d'essences d'âges multiples adaptées à la station
- récolte par arbre ou groupe d'arbres, et non par peuplement.

Par ailleurs, sur environ 5% de la surface forestière, des réserves intégrales seront établies au sein desquelles on favorise la libre évolution de la forêt en renonçant à toute exploitation forestière.

## 3. Le scénario "sol": stabiliser la consommation annuelle de sol et préserver la qualité des sols

Le Luxembourg entend stabiliser sa consommation annuelle de sol par un développement responsable de son urbanisation (développement concentrique des localités, structures urbaines peu gourmandes en espace) et préserver la qualité de ses sols en établissant une base légale pour une protection globale du sol contre les pollutions chimiques, biologiques et physiques.



**4. Le scénario "eau":  
restaurer les fonctions  
écologiques de l'ensemble  
des cours d'eau**

La mesure primordiale est de raccorder d'ici 2010 l'ensemble de la population à une station d'épuration moderne et efficace.

Afin d'améliorer de façon significative la qualité des cours d'eau, il s'agit non seulement de construire les nouvelles installations selon la meilleure technologie d'épuration disponible mais également de moderniser les installations existantes en vue d'atteindre un haut degré d'efficacité épuratoire.

**5. Le scénario "atmosphère":  
réduire les émissions de gaz  
à effet de serre de 28% sur la  
période 1990-2010**

Par le protocole de Kyoto, le Luxembourg est tenu d'adopter des mesures conséquentes pour atténuer les changements climatiques en réduisant ses émissions anthropiques de gaz à effet de serre, principalement le dioxyde de carbone, de 28% pour la période 1990-2010.

Le Gouvernement luxembourgeois vient de présenter une stratégie nationale cohérente qui contient suffisamment de mesures sectorielles et transsectorielles pour la réalisation de cet objectif ambitieux. Cette stratégie, qui est principalement axée sur l'économie d'énergie, l'efficacité énergétique et l'exploitation de sources d'énergies renouvelables, peut être consultée sur internet sous <http://www.etat.lu/mev/>.



**6. Le scénario "déchets":**  
réduire, d'ici 2010, de 50%  
par tête d'habitant la quantité  
des déchets ménagers et  
assimilés à éliminer, et valoriser  
à 80% les déchets organiques  
et à 50% les autres déchets  
recyclables

En vue d'atteindre cet objectif ambitieux de réduction/valorisation des déchets ménagers et assimilés, le Gouvernement se fixe les priorités suivantes:

- Réduire au maximum la quantité de déchets produits et leur nocivité par la prévention
- Valoriser le maximum de déchets par le réemploi, le recyclage ou tout autre procédé écologiquement approprié
- Réduire la quantité de déchets ultimes à éliminer et ceci d'une manière écologiquement et économiquement appropriée
- Instaurer le principe du coût-vérité à tous les stades de la gestion des produits et des déchets.



**Pfeiler I: Der Schutz der Umwelt und der natürlichen Ressourcen**

*Es geht nicht darum, wieviel ungestörte Natur wir uns leisten können, sondern darum, wieviel ungestörte Natur wir uns leisten müssen, um die Vielfalt und die Leistungsfähigkeit der Natur auch für zukünftige Generationen zu erhalten.*

*Zusammenfassend gibt sich die luxemburger Regierung für die Erhaltung der natürlichen Vielfalt und ihrer Ressourcen folgende Ziele:*

- *Einrichtung eines nationalen "Biodiversitätsnetzes" auf 15% der gesamten Landesfläche*
- *Flächendeckende Förderung einer naturnahen Waldbewirtschaftung sowie Ausweisung von Naturwaldparzellen frei von forstlichen Eingriffen auf 5% der Waldfläche*
- *Stabilisierung des Bodenverbrauchs und Bewahrung der Bodenqualität durch bodensparendes Siedlungswachstum und bodenschonende Bewirtschaftungsmethoden*
- *Wiederherstellung der ökologischen Funktionen aller Gewässer durch den Anschluss der ganzen Bevölkerung an eine moderne und effiziente Kläranlage bis 2010*
- *Verminderung der Emissionen von treibhauswirksamen Gasen, allen voran des Kohlendioxids (CO<sub>2</sub>) um 28% in der Periode 1990-2010 durch Energieeinsparung, Energieeffizienz und Einsatz erneuerbarer Energien*
- *Verringerung der zu eliminierenden Haushaltsabfälle pro Einwohner um 50% bis 2010 durch konsequente Abfallvermeidung und bestmögliche Wiederverwertung.*

# PILIER II

## L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

### EFFICACITE ECONOMIQUE

Une économie performante telle l'économie luxembourgeoise est un préalable indispensable à la satisfaction globale des besoins écologiques et sociaux. Mais seule une économie capable de s'adapter aux exigences environnementales pourra survivre à terme.

Un développement économique durable apparaît ainsi fondé surtout sur une amélioration de l'éco-efficacité, c'est-à-dire de la combinaison optimale des ressources naturelles et environnementales, des personnes, du capital, des technologies et des idées. Il s'agit de produire plus avec moins: moins de ressources naturelles exploitées, moins de déchets, moins d'énergie.

#### *L'objectif stratégique du facteur 4 ...*

Le Luxembourg se fixe comme objectif la réalisation d'un **facteur 4** en ce qui concerne la productivité des ressources naturelles d'ici 2050, c'est-à-dire un doublement de la production combiné avec une réduction de moitié de la consommation des ressources naturelles.

*... passe par une adaptation des conditions-cadres économiques à travers les trois mesures clés suivantes:*

#### **1. L'adaptation du système fiscal aux nouvelles exigences environnementales, sociales et économiques**

Des pistes à explorer davantage dans le respect de nos obligations internationales consistent à:

- taxer davantage l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables et moins le facteur "travail"
- favoriser les activités innovatrices engendrant une plus-value écologique
- réduire la TVA sur certaines activités intensives en main-d'œuvre.

#### **2. L'internalisation progressive des coûts de l'environnement et des ressources naturelles dans le coût des biens et services**

Conformément au principe du pollueur-payeur, il n'est plus possible de répercuter les coûts entraînés par les atteintes à l'environnement sur la population entière. Il faut que les auteurs de ces atteintes les prennent à leur charge.

#### **3. L'utilisation du potentiel incitatif des dépenses publiques au profit du développement durable**



A côté de l'adaptation des conditions-cadres, la transition d'une économie en conflit avec la nature vers une économie en accord avec la nature nécessite une adaptation des politiques sectorielles.

Le présent plan d'action porte sur 4 secteurs économiques prioritaires particulièrement sensibles d'un point de vue environnemental: l'industrie et l'artisanat, l'agriculture, l'énergie ainsi que le transport qui sont présentés aux pages 12 à 19.



## **Pfeiler II: Die wirtschaftliche Effizienz**

*Eine leistungsfähige Wirtschaft ist eine Voraussetzung um die sozialen Bedürfnisse und die Anliegen des Umweltschutzes zu erfüllen. Gleichzeitig ist aber nur eine ökologisch verträgliche Wirtschaft zukunftsfähig.*

*Luxemburg gibt sich den Anstieg der Ressourcenproduktivität um einen Faktor 4 bis 2050 als Ziel; dies entspricht einer Verdoppelung der Produktion bei einer Halbierung des Ressourcenverbrauchs.*

*Hierzu bedingt es einer ökologischen Korrektur an der sozialen Marktwirtschaft durch:*

- 1. die ökologische Umgestaltung des Steuersystems*
- 2. die Internalisierung der externen Umweltkosten in die auf dem Markt zu zahlenden Preise*
- 3. die Nutzung der Lenkungswirkung der öffentlichen Ausgaben für die Förderung einer nachhaltigen Entwicklung.*

***Neben den gesamtwirtschaftlichen Rahmenbedingungen stehen 4 wirtschaftliche Sektoren wegen ihrer besonderen Auswirkungen auf die natürliche und humane Umwelt im Vordergrund: Industrie und Handwerk, Landwirtschaft, Energie und Transport.***

## DOMAINE D'ACTION: INDUSTRIE ET ARTISANAT

# Renforcer le développement des technologies propres

### Les faits majeurs

Le paysage économique au Luxembourg a été marqué par le passage d'une économie fortement monolithique basée sur la sidérurgie à des structures économiques plus diversifiées, non seulement vers le secteur financier, mais aussi à l'intérieur du secteur industriel. Dans une optique historique de la politique de développement et de diversification économiques, on peut noter que les entreprises nouvelles établies depuis 1975 ont créé 12.739 emplois nouveaux, dont 9.602 dans le domaine industriel, au 31 décembre 1998.

Si ces mutations ont été accélérées au prix de nombreuses et difficiles restructurations ou rationalisations coûteuses, elles se sont accompagnées de réels progrès sur le plan environnemental, en particulier dans la sidérurgie.

Si le progrès technologique et la mise en œuvre de l'innovation peuvent constituer une réelle opportunité environnementale pour les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) éprouvent beaucoup plus de difficultés pour s'assurer l'accès à ces nouvelles technologies, particulièrement aux technologies propres.

Malgré les efforts accomplis dans le domaine environnemental, le secteur industriel et artisanal reste un grand consommateur de produits naturels et d'espace.

Il est un très grand producteur de déchets et émet de nombreux contaminants dans l'atmosphère. En effet, il a contribué à lui seul, en 1998, à 50% des émissions totales de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), 42% des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et 41% des émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### Les objectifs

1. Maintenir et développer le potentiel actuel et futur d'un secteur industriel et artisanal orienté vers la compétitivité, la création d'emplois stables et attractifs pour les jeunes ainsi que vers les meilleures technologies disponibles en matière de protection de l'environnement
2. Continuer à rechercher la transition progressive vers des méthodes de production et des produits compatibles avec le développement durable
3. Garantir la non-discrimination environnementale des entreprises luxembourgeoises par rapport aux autres entreprises européennes et mondiales



## Les mesures clés

1. Renforcer les mécanismes d'aides étatiques (aides, prêts, déductions fiscales) aux entreprises investissant dans des technologies propres
2. Favoriser, en concertation avec le secteur bancaire, l'investissement dans des fonds "éco-efficients" (Environmental Investment Funds) de manière à accélérer l'innovation technologique et environnementale
3. Garantir la protection de l'environnement et de la santé publique par le nouveau régime d'autorisation des établissements classés (loi du 10 juin relative aux établissements classés) tout en renforçant la compétence technologique des entreprises
4. Développer, en coopération étroite avec les chambres professionnelles, la sensibilisation de l'industrie et de l'artisanat pour l'environnement par des programmes de formation et d'assistance technique
5. Encourager financièrement et techniquement la réalisation de systèmes efficaces d'audit environnemental auprès des entreprises
6. Promouvoir l'artisanat local qui, par sa proximité par rapport au client ainsi que par le produit de son travail basé principalement sur la main-d'œuvre et moins sur la matière première, contribue de façon importante au développement durable



### *Handlungsebene Industrie und Handwerk*

*Nachhaltiges Wirtschaften im Bereich von Industrie und Handwerk bedeutet die Aufrechterhaltung, beziehungsweise den Ausbau eines attraktiven Standortes in Verbindung mit einer Steigerung der Energie- und Ökoeffizienz durch den Einsatz umweltschonender Produktionsmethoden.*

*Als konkrete Umsetzungsschritte sind geplant:*

- *die Entwicklung eines Impulsprogrammes zur Finanzierung von umweltfreundlichen Technologien*
- *die Förderung der Anlegung in Fonds öko-effizienter Unternehmen*
- *das Anpassen der Betriebsanlagen an den Stand der Technik im Rahmen der Betriebsgenehmigungen*
- *die Verstärkung der Umweltberatung in den Betrieben*
- *die Durchführung von wirksamen Umweltmanagementsystemen*
- *die Unterstützung nachhaltiger Produktionsverfahren des lokalen Handwerks (Nähe zum Kunden, ressourcenschonender Einsatz der Produktionsmittel).*

# Cultiver en ménageant la nature

## Les faits majeurs

Afin de répondre au défi de la productivité, l'agriculture luxembourgeoise a subi ces dernières décennies un énorme effort de restructuration avec une diminution progressive du nombre d'exploitations (4.366 exploitations supérieures à 2 hectares en 1980 contre 2.518 en 1998) et une augmentation de leur taille moyenne (surface agricole utile moyenne utilisée par exploitation de 29,6 ha en 1980 contre 50,4 ha en 1998).

Parallèlement, l'intensification de certaines pratiques agricoles a eu des répercussions négatives sur l'environnement telles la pollution des eaux par les nitrates et la disparition de biotopes favorables à l'établissement de nombreuses espèces animales et végétales.

Depuis la réforme de la politique agricole commune de 1992, les paiements directs indemnisent les prestations que les agriculteurs fournissent à la collectivité comme l'entretien du paysage rural et, partant, ne font plus dépendre le revenu paysan de la seule politique des prix. Cette séparation fait que les agriculteurs ne sont plus contraints de produire toujours davantage en mettant l'environnement à mal.

## Les objectifs

1. Améliorer la viabilité économique de l'agriculture luxembourgeoise, condition essentielle pour garantir la gestion et la valorisation de l'environnement et de l'espace naturel, tout en garantissant le rôle multifonctionnel du monde rural
2. Améliorer certaines pratiques agricoles en vue de leur impact sur l'environnement et ce dans le domaine des eaux, du sol, de l'air, de la faune et de la flore
3. Approvisionner la population avec des aliments de haute qualité à des prix acceptables, notamment par des circuits de production et de distribution endogènes rapprochant les producteurs des consommateurs



## Les mesures clés

1. Généraliser le concept de l'agriculture intégrée en tant que support principal de l'agriculture luxembourgeoise

L'agriculture intégrée mise sur une utilisation raisonnée, c'est-à-dire optimale, d'engrais et de biocides, en fonction du besoin effectif des plantes culturales et en respectant les marges de tolérance des effets de la production agricole sur l'environnement.

2. Promouvoir l'agriculture biologique de manière à l'étendre à au moins 5% de la surface agricole utile d'ici 2010



3. Renforcer les mesures agri-environnementales de manière à orienter environ 10% de la surface agricole utile vers des fins écologiques

La stratégie agri-environnementale luxembourgeoise est formée de trois éléments:

- la prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage;
- les aides favorisant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'espace naturel;
- les aides au titre de la sauvegarde de la diversité biologique.

4. Promouvoir la commercialisation des produits régionaux par des campagnes d'information et de sensibilisation des consommateurs

### *Handlungsebene Landwirtschaft*

*Nachhaltige Landwirtschaft bedeutet die Erhaltung einer möglichst flächendeckenden Bewirtschaftung und die Sicherung der Multifunktionalität der Landwirtschaft mit stärkerer Betonung ihrer ökologischen Funktionen.*

*Um dies zu erreichen sind folgende Massnahmen umzusetzen:*

- *Orientierung der Betriebe hin zu einer integrierten Landbewirtschaftung mit bedarfsgerechtem Einsatz von Dünge- und Biozidemittel*
- *Förderung der biologischen Landwirtschaft*
- *Stärkung der Agrar-Umweltförderprogramme*
- *Ausbau der Vermarktung regionaler, landwirtschaftlicher Produkte.*



## DOMAINE D'ACTION: ENERGIE

# S'orienter vers une consommation économe et rationnelle de l'énergie

### Les faits majeurs

La consommation finale d'énergie du Luxembourg se répartit comme suit: en 1998, le secteur domestique est intervenu pour 21%, le secteur industriel pour 31% et le secteur des transports, en augmentation continue, a été responsable de 48% de la consommation finale d'énergie.

A considérer la consommation finale de tous les agents énergétiques, on constate que le Luxembourg satisfait quasi exclusivement ses besoins énergétiques à l'aide d'énergie fossile: les combustibles et les carburants dérivés du pétrole se taillent la part du lion avec 61%, le gaz naturel atteint 20% et le charbon 4%. L'électricité, importée à 93%, représente 14%. La cogénération (production combinée d'électricité et de chaleur) intervient pour 0,7%, le bois pour 0,5% et l'apport des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne reste très marginal.

Or, l'utilisation massive de combustibles et carburants fossiles (pétrole, gaz, charbon) est sujette à caution car elle pollue l'air à l'échelon régional et contribue au réchauffement de la planète. Par ailleurs, la grande disponibilité actuelle des énergies fossiles non renouvelables à des prix relativement bas peut favoriser la surconsommation et freiner le développement et l'application de technologies innovatrices à faible consommation énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

### Les objectifs

1. Diminuer l'intensité énergétique de 20% d'ici 2010 (consommation brute d'énergie/produit national brut) par la promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie
2. Réduire de 30 % par unité de surface d'habitation la consommation d'énergie de chauffage dans le secteur du bâtiment d'ici 2020
3. Couvrir 10% de la consommation totale d'électricité en 2010 par une production nationale à partir de sources d'énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, biomasse)
4. Promouvoir la capacité de production énergétique autonome par le recours à des technologies à haut rendement énergétique en vue de couvrir 45% de la consommation d'électricité du réseau public d'ici 2005



## Les mesures clés

1. Favoriser davantage l'utilisation et la production des énergies renouvelables par un programme de subventions ambitieux adressé aux particuliers et aux communes
2. Augmenter l'efficacité énergétique dans la production d'énergie par:
  - la promotion de la cogénération et des réseaux de chaleur
  - l'optimisation du rendement de la centrale turbine-gaz-vapeur mise en service en 2001 à Esch/Alzette
  - la promotion de technologies à haut rendement énergétique telles les chaudières à condensation, les pompes à chaleur et les piles à combustible
3. Encourager les économies d'énergie dans le secteur du bâtiment par:
  - la promotion des habitats à basse énergie (50 kWh/m<sup>2</sup>/an) et à énergie passive (10 kWh/m<sup>2</sup>/an)
  - la promotion de l'assainissement énergétique et l'amélioration de l'isolation thermique des immeubles
  - la promotion de l'emploi d'appareils électroménagers "écologiques" par une prime à l'achat
4. Introduire une taxation énergétique dans le cadre du droit communautaire



### *Handlungsebene Energie*

*Die Ziele einer nachhaltigen Energiepolitik sind:*

- Verringerung der Energieintensität (Energieverbrauch/ Bruttoinlandsprodukt) um 20% bis 2010
- Verringerung des Heizenergieverbrauchs um 30% pro Wohneinheit bis 2020
- Anstieg des Anteils heimischer, erneuerbarer Energieträger (Sonne, Wind, Wasser, Biomasse) am Gesamtstromverbrauch auf 10% bis 2010
- Steigerung der Energieeigenproduktion auf 45% des Stromverbrauchs des öffentlichen Netzes bis 2005.

*Zur Realisierung werden folgende Massnahmen vorgeschlagen:*

- Verbesserung der Grundlagen und Förderprogramme für den verstärkten Einsatz erneuerbarer Energien
- Energiesparen im Bausektor durch energetische Sanierung der bestehenden Gebäudesubstanz sowie durch drastische Verminderung des Energiebedarfs von Neubauten (Förderung der Niedrigenergie- und der Passivhäuser)
- Steigerung der Energieeffizienz bei der Energieproduktion durch die Förderung von Blockheizkraftwerken und Wärmenetzen, durch die Verbesserung des Wirkungsgrades der Gas- und Dampfturbine in Esch/Alzette sowie durch die Unterstützung energetisch hocheffizienter Technologien wie Brennstoffzellen, Wärmepumpen und Brennstoffzellen
- Einführung einer Energiesteuer im Rahmen der europäischen Gesetzgebung.

## DOMAINE D'ACTION: TRANSPORT

# Parcourir le long chemin vers une mobilité durable

### Les faits majeurs

Un système de transport performant, bien raccordé aux réseaux étrangers, est une nécessité pour un pays industrialisé comme le Luxembourg. Tout occupé à satisfaire les besoins d'une mobilité en pleine expansion, notre pays n'a pas voué une attention suffisante aux impératifs écologiques durant ces dernières décennies.

La demande en matière de transports a largement été et continue d'être satisfaite par une utilisation intense des voitures particulières. Le haut degré de motorisation de la société luxembourgeoise (58 voitures particulières et commerciales pour 100 habitants en 1998) et une situation de trafic qui reste encore confortable même aux heures de pointe ne favorisent guère la promotion des transports publics. La part prise aujourd'hui par le transport en commun exprimée en nombre de km parcourus par personne est estimée en moyenne à 13-14%.

En l'absence de nouvelles mesures politiques, l'augmentation du transport routier devrait se poursuivre partout en Europe. Les prévisions font état, à politique inchangée, d'une augmentation du transport par route de 42% entre 1990 et 2010.

Ce trafic routier toujours plus dense est une cause majeure d'atteintes à l'environnement. Le transport est largement responsable du smog estival et, partant des dégâts occasionnés à la végétation et aux cultures. Il est à l'origine d'un quart des rejets indigènes de dioxyde de carbone et contribue ainsi pour une part constamment croissante au changement climatique.

### Les objectifs

1. Rechercher une réduction de la demande des transports et des distances à parcourir
2. Accroître d'ici 2010 jusqu'à concurrence de 30% la part d'utilisation du transport en commun relatif aux déplacements moyens en visant plus particulièrement les déplacements réguliers professionnels
3. Réduire l'utilisation des modes de transport les plus polluants et transfert vers les modes plus respectueux de l'environnement



## Les mesures clés

1. Rapprocher les personnes de leurs lieux d'activités par une politique d'aménagement du territoire favorisant l'implantation décentralisée des zones d'activités économiques, des services tertiaires et de certains services publics
2. Promouvoir le transport en commun par une amélioration quantitative et qualitative de l'offre ainsi qu'une meilleure coordination du transport intermodal tout en maintenant un coût raisonnable pour l'ensemble de la population

3. Ecologiser la taxation sur les véhicules automobiles en créant un barème de taxation modulé en fonction de la consommation de carburant et des valeurs d'émission pour inciter le public à acquérir des véhicules peu polluants
4. Introduire une taxation différenciée des carburants en fonction de critères écologiques
5. Raccorder le pays aux grands axes du réseau ferroviaire transeuropéen

## Handlungsebene Transport

Eine nachhaltig organisierte Verkehrspolitik beruht auf den drei folgenden Dimensionen:

1. Verkehrsvermeidung durch das Verbinden von Raumordnungs- und Verkehrspolitik mit dem Ziel einer Verkürzung der Distanzen
2. Verstärkte Nutzung des öffentlichen Nahverkehrs durch die Erhöhung der Attraktivität öffentlicher Verkehrsmittel
3. Verkehrsverlagerung von umweltbelastenden auf umweltverträglichere Verkehrsträger durch eine Ökologisierung der bestehenden Abgaben auf Treibstoff sowie der Gebühr für Kraftfahrzeuge.

# PILIER III

## LA SOLIDARITÉ SOCIALE SOLIDARITE SOCIALE

Le Luxembourg jouit actuellement d'un réseau de protection sociale très performant. Toutefois, certaines données socio-économiques donnent à réfléchir quant à la durabilité et l'équité du système socio-économique luxembourgeois:

- l'allongement de l'espérance de vie - la longévité (73,5 ans pour les hommes et 79,6 pour les femmes en 1997) - allant de pair avec un vieillissement de la population, va sensiblement modifier certains paramètres du réseau de protection sociale: le paiement des retraites, l'équilibre des comptes sociaux, l'équilibre actifs-retraités

- actuellement la population du Luxembourg augmente en moyenne de 1,34% par an; selon des projections de population du STATEC, le Luxembourg comptera en 2050, selon les scénarios, 500.000 à 750.000 résidents

- même si le taux de chômage est faible, de l'ordre de 2,6%, il n'est pas négligeable avec environ 4900 demandes d'emploi non-satisfaites en avril 2000

- seulement 56 femmes pour 100 hommes travaillaient au Luxembourg en 1995, la moyenne communautaire était de 72,5; l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes est parmi les plus importants au niveau de l'Union Européenne

- en matière d'éducation, trop de jeunes quittent le système éducatif sans solide qualification de base

- en matière de santé, les maladies de l'appareil circulatoire, la mortalité due aux cancers et la mortalité imputable à l'alcool (cirrhose et maladies du foie) sont à chaque fois supérieures à la moyenne des pays de l'Union Européenne.



Conscient de la problématique esquissée, le Luxembourg se fixe les objectifs suivants:

1. L'adaptation et le perfectionnement de notre réseau de protection sociale, les objectifs étant:
  - sa viabilité à long terme
  - l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale
2. L'amélioration de l'équité socio-économique en matière d'emploi, l'objectif étant le plein emploi
3. L'amélioration de la formation des jeunes en leur assurant un niveau de compétences optimal par rapport à leurs potentialités individuelles
4. L'amélioration de l'équité socio-économique en ce qui concerne les femmes par l'instauration d'une véritable égalité des salaires
5. L'amélioration de l'équité socio-économique en matière de pensions fondée sur la solidarité intergénérationnelle
6. L'amélioration de la santé de la population, de l'accès aux soins de santé et de l'accès aux actions de prévention et de dépistage.



### ***Pfeiler III: Die gesellschaftliche Solidarität***

*Eine wichtige Voraussetzung für eine nachhaltige Entwicklung ist die Erhaltung des sozialen Friedens.*

*Im Vordergrund stehen der Erhalt des solidarischen Sozialmodells, die Vollbeschäftigung, die Bekämpfung der Armut und der sozialen Ausgrenzung, sowie Verbesserungen hinsichtlich der Rolle der Frau im Berufsleben, der Ausbildung der Jugend und der medizinischen Grundversorgung.*

# LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

## SOLIDARITE INTERNATIONALE

Une politique visant à orienter notre pays vers un modèle de développement durable n'est concevable et réalisable qu'à travers une démarche politique plus vaste, européenne et internationale, démarche qui implique un esprit de coopération et de solidarité entre les pays industrialisés, les pays en voie de développement et les régions les plus démunies du monde. Que le Luxembourg, l'une des nations disposant d'un des plus hauts niveaux de qualité de vie du monde, doive participer à une telle politique de coopération et faire preuve d'un esprit de solidarité sans faille doit être reconnu comme une exigence et une obligation d'ordre éthique.

Avec une aide publique au développement atteignant 5,1 milliards en 2000 et correspondant à 0,7% du revenu national brut (RNB) le Luxembourg respecte ses engagements pris au niveau international. Le Luxembourg a

l'intention d'augmenter régulièrement son aide au cours des prochaines années, de sorte à atteindre 1% du RNB en 2005.

La lutte contre la pauvreté constitue l'objectif primordial de la politique de coopération dont l'action est concentrée dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé de base, avec plus de 60% du budget de la Coopération.

Il convient en particulier d'améliorer le statut social des femmes, souvent discriminées, en accélérant leur éducation afin qu'elles puissent prendre en main leur propre destin.

Toutes les actions sont menées dans un esprit de partenariat et de développement participatif. Un accent particulier est mis sur le transfert de savoir, sur la formation et le développement des capacités professionnelles et des capacités de gestion dans les pays en développement.

Enfin, la politique de coopération luxembourgeoise est entièrement fondée sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gestion des affaires publiques, communément appelée "bonne gouvernance".

### *Die internationale Solidarität*

*Als eines der reichsten Länder der Welt ist Luxemburg aus ethischen Gründen verpflichtet sich an der Entwicklung ärmerer Länder zu beteiligen.*

*Luxemburg wird sich künftig verstärkt für die internationale Solidarität mit den Entwicklungsländern engagieren. Ziel ist die öffentliche Entwicklungshilfe von heute 0,7% auf 1% des Bruttoinlandsprodukts zu erhöhen.*

*Durch den Transfer von geeignetem Wissen und Technologien sollen die Kapazitäten der Partnerländer zur Umsetzung einer nachhaltigen Entwicklung gefördert werden.*

*Hauptziel der Entwicklungszusammenarbeit ist der Kampf gegen die Armut und die soziale Ausgrenzung, insbesondere der oftmals diskriminierten Frauen.*



# LA MISE EN ŒUVRE ET LE CONTRÔLE DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le processus de mise en œuvre et de contrôle qui pourra être fixé par la voie législative comprendra les éléments suivants:

- large consultation de la population dont la participation est une composante essentielle de toute politique de développement durable
- débat à la Chambre des Députés sur le Plan National pour un Développement Durable
- mise en place par le Gouvernement d'un Comité National pour le Développement Durable comprenant des délégué(e)s des organisations syndicales, patronales et écologiques, des représentant(e)s des communes et des administrations gouvernementales; ce Comité, indépendant et de haut niveau, aura pour rôle de conseiller le Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan National pour un Développement Durable
- développement d'un système simple et opérationnel d'indicateurs, qui s'alignera sur les travaux internationaux et décrira la situation au niveau de l'environnement, de la société et de l'économie

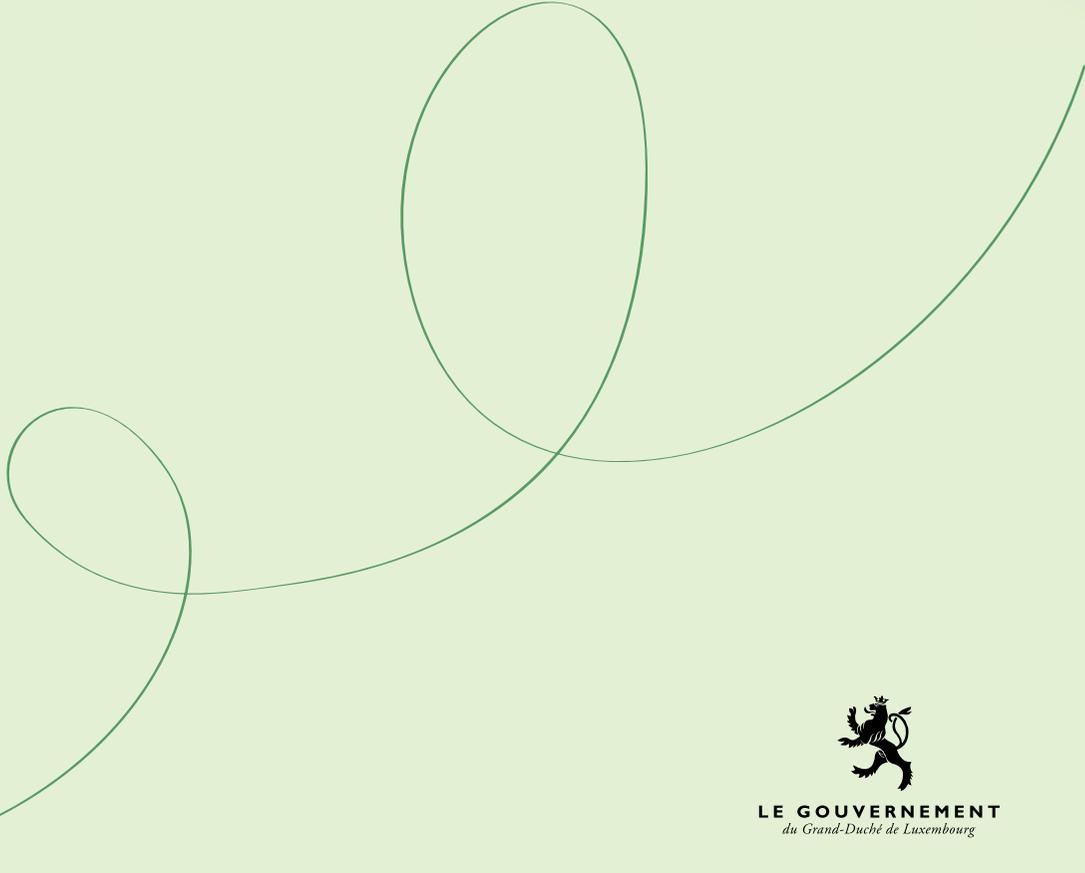
- remise à jour du Plan National pour un Développement Durable tous les trois ans par une "Task Force" placée sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et composée des représentants des départements ministériels concernés plus directement par le Plan.



### **Die Umsetzung und Erfolgskontrolle der Nachhaltigkeitspolitik**

*Der Umsetzungsprozess beinhaltet folgende Elemente:*

- *Breite Konsultation der Bevölkerung*
- *Debatte in der Abgeordnetenversammlung über den Nationalen Plan für eine Nachhaltige Entwicklung*
- *Einsetzen eines unabhängigen und hochkarätigen Rates für nachhaltige Entwicklung durch die Regierung, welcher aus Persönlichkeiten aus Gesellschaft, Wirtschaft und Verbänden zusammengesetzt ist; dieser Rat dient als beratendes Organ der Regierung*
- *Erarbeitung eines einfachen, operablen Indikatorensystems, welches die ökologische, soziale und ökonomische Situation beschreibt*
- *Überarbeitung des Nationalen Plans für eine Nachhaltige Entwicklung im Dreijahresrhythmus.*



18, Montée de la Pétrusse  
L-2327 Luxembourg

Tél.: 478 68 24 - Fax: 40 04 10  
<http://www.etat.lu/mev/>

---

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



**LE GOUVERNEMENT**  
*du Grand-Duché de Luxembourg*

